



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 020-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2022.RRGR.33

Déposée le : 07.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)
Tobler (Moutier, UDC)
Benoît (Corgémont, UDC)
Graber (La Neuveville, UDC)
Heyer (Perrefitte, PLR)
Niederhauser (Court, PLR)
Bühler (Romont BE, Le Centre)
Gerber (Reconvilier, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.03.2022

N° d'ACE : 757/2022 du 6 juillet 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Pour un transfert optimal du site historique de Bellelay concernant l'entretien, la maintenance et la sécurité

Le Conseil-exécutif est chargé de proposer une variante avec une entreprise ayant un fort ancrage régional pour l'entretien, la maintenance et le suivi des bâtiments et des espaces verts, appartenant au canton de Berne à Bellelay.

Développement :

Le 30 juin 2022, le pôle santé mentale de l'Hôpital du Jura Bernois (HJB) va quitter Bellelay après plus de 130 ans passés dans le site historique de l'abbaye de Bellelay. Ce départ va laisser vides de très grands bâtiments faisant partie des monuments historiques de très grande valeur pour la région, mais aussi pour le canton de Berne et même au niveau Suisse. Plusieurs autres dépendances, faisant partie du site, étaient utilisées par le personnel et sont actuellement louées partiellement à des personnes externes à la clinique. En 2020, un nouveau chauffage à copeaux de bois a été installé à grands frais par le canton de Berne, avec deux chaudières l'une de 700 kWh et l'autre de 350 kWh. Environ quatre hectares d'espaces verts, de jardins, de vergers et de prairies font partie du site.

Le 25 février 2021 et le 4 novembre 2021, deux présentations d'information sur l'avenir de Bellelay ont eu lieu. Il est prévu de faire des transformations pour donner une nouvelle vie à ce magnifique endroit. Plusieurs groupes de travail cherchent des solutions, surtout pour une activité liée à l'accueil et au tourisme. À terme c'est l'association Jb.B qui doit reprendre la gestion du site en 2028. Dans l'intervalle, il y aura des transformations dans certains bâtiments, d'autres

seront loués. Vu l'importance et la complexité de cet ensemble bâti, il est important d'avoir sur place du personnel qui puisse suivre ce projet de manière régulière, de préférence avec les mêmes personnes sur le long terme.

Le canton de Berne a déjà eu des contacts avec la société Vebego. C'est une très grande entreprise avec de nombreux collaborateurs qui viennent de loin et des changements de personnel importants. La proximité d'une entreprise locale est importante pour la période transitoire et l'avenir des activités prévues sur le site de Bellelay. La société Vebego n'a pas de compétence pour l'entretien des espaces verts et du verger. La réalisation de ces travaux devrait être confiée à une autre entreprise.

Pour ces raisons, il est essentiel de proposer une variante mieux adaptée, qui doit aussi être comparable et intéressante financièrement.

Motivation de l'urgence : fin juin 2022, le personnel d'entretien et de maintenance actuel va quitter le site de Bellelay. Pour assurer la continuité et la sécurité, la décision doit être prise rapidement.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le Conseil-exécutif dispose d'une marge de manœuvre assez large par rapport au degré de réalisation de l'objectif, aux moyens employés ainsi qu'aux autres modalités de réalisation du mandat. La décision, et dans le cas présent également l'exécution, relève de sa responsabilité en vertu des dispositions de la législation sur les marchés publics (AIMP).

Le Conseil-exécutif tient à trouver une réutilisation appropriée des bâtiments historiques de l'abbaye de Bellelay après le départ de l'Hôpital du Jura bernois (HJB) et en particulier à assurer le maintien et l'entretien des espaces verts. Au printemps 2021, l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B) a été mandatée entre autres pour soumettre au canton de Berne une proposition de réaffectation appropriée des bâtiments vides. À l'heure actuelle, il est prévu de créer un organisme auquel les bâtiments seraient cédés en droit de superficie distinct et permanent début 2028. En tant que détenteur du droit de superficie, cet organisme gèrerait de manière autonome les bâtiments et les biens-fonds.

Jusqu'à ce que les bâtiments soient réaffectés, le canton de Berne, en sa qualité de propriétaire, garantit la poursuite sans interruption des prestations de nettoyage de bâtiments et de conciergerie assurées jusqu'à présent par le HJB ainsi que des prestations d'entretien des espaces verts. Le canton est pour ce faire tenu d'observer les dispositions du droit des marchés publics.

Le canton doit donc lancer des appels d'offres publics pour les gros mandats portant sur des prestations de nettoyage et d'entretien. Dans ce cadre, les critères tels que le siège de l'entreprise, le lieu de domicile du personnel ou le lien avec la région ne sont pas applicables. En effet, conformément aux dispositions de droit supérieur de la Confédération et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les entreprises étrangères ou implantées dans un autre canton ne doivent pas subir de discrimination lors des appels d'offres publics.

Pour des raisons de rentabilité, les services liés aux infrastructures, en particulier les prestations de nettoyage de bâtiments et de conciergerie ainsi que l'entretien des espaces verts, se font de manière centralisée par le biais de contrats-cadres.

La société Vebego AG a remporté le marché pour la région administrative du Jura bernois. Sont comprises les prestations de nettoyage de bâtiments et de conciergerie ainsi que les prestations d'entretien des espaces verts en rapport avec le site « Abbaye de Bellelay ». Les coûts pour la période allant jusqu'à la réaffectation des bâtiments sont estimés entre 60 000 et 160 000 francs par an.

La société Vebego AG a décroché le contrat dans le cadre d'un appel d'offres public et garantit le respect d'exigences minimales posées au personnel, notamment en ce qui concerne la bonne connaissance du français. En outre, dans la mesure du possible, il sera fait appel à du personnel habitant à proximité du site, de préférence à Bellelay, afin qu'il puisse être présent sur place en quelques minutes.

Le Conseil-exécutif propose de rejeter la motion.

Destinataire

– Grand Conseil